



# CHS-CT du 16 novembre 2021

## L'ordre du jour :

- 1 – Douane : situation au bureau de Béziers suite au décès d'un agent (pour information)
- 2 – Compte rendu de la visite de la délégation au bureau des douanes de Nîmes (pour information)
- 3 – Douane: présentation du bilan du dernier PAP DI et DR 2017-2018 (pour information)
- 4 – DDFIP : déménagement des services de Chaptal vers le site Apollo et compte rendu de la contre-visite de la délégation du CHS-CT (pour information)
- 5 – Compte-rendu de la contre-visite de la délégation du CHS-CT 34 dans les locaux de la formation professionnelle (pour information)
- 6 – Finalisation du budget 2021 : proposition d'action (pour avis)
- 7 – Questions diverses :
  - DDFIP : point sur les autres dossiers immobiliers
  - désignation d'un conseiller en Radioprotection (Douane)
  - calendrier des réunions

-----

L'ordre du jour de ce CHS-CT était constitué de 7 points dont 6 pour information

**Le point 1** revenait sur l'évènement tragique du suicide d'un de nos collègues des douanes. Nous ne pouvons que présenter nos sincères condoléances à la famille et les assurer de notre entier soutien et disponibilité si nécessaire. Nécessaire assuré sans réserve par la Direction des douanes et les médecins de prévention, pour apporter aide et soutien psychologique à la famille et aux collègues.

**Le point 2** portait sur un compte rendu de la visite de la délégation au bureau des douanes de Nîmes

**Le point 3** Présentation du bilan du dernier PAP DI aux douanes

Toutes les actions DI sont réalisées. Au niveau DR 6 actions sur 45 ne le sont pas. Un nouveau point doit être fait lors du prochain CHS-CT.

### **Point 4 Déménagement de CHAPTAL :**

Le chantier avance normalement et la livraison reste calée au 15 décembre 2021. Les premières installations seront faites entre le 15 janvier et le 15 mars.

A noter que la location de 35 places de parking supplémentaires est en bonne voie et porterait l'ensemble du parc de stationnement à 135 places. Un emplacement pour les vélos et des bornes de recharge pour les véhicules électriques sont également prévus.

Des questions se posaient quant aux 3 points suivants :

- moquette dans certains lieux : l'Administration a répondu en substance qu'il ne s'agit pas de moquette mais des revêtements spécifiques prévus pour de nombreux passages. Ces sols seront nettoyés et lavés très régulièrement nous affirme t'elle. Nous pouvons légitimement être inquiets, nous savons tous d'expérience que le nettoyage régulier (et efficace) relève le plus souvent pour ne pas dire toujours de l'ordre du vœu pieux, il suffit pour cela de regarder la piètre qualité du nettoyage des locaux syndicaux quand il est fait...

- Les bureaux de replis : Ils existent et sont identifiés. Ils permettront aux collègues de pouvoir s'installer pour certaines taches dans un espace plus confidentiel et moins bruyant que les open-space prévus.

- Sectorisation de l'éclairage : Les OS demandaient une sectorisation de l'éclairage afin que chacun puisse travailler dans une luminosité convenant. Il n'est pas certain que nous ayons été entendus, nous partons d'un existant et non d'une implantation « pensée ou réfléchie »

La ventilation nous a été présentée comme suffisante. La restauration collective sera étudiée en CDASS et reste la solution privilégiée.

Une visite du CHS-CT sera faite courant janvier, en espérant que l'heure indiquée soit la bonne contrairement à la dernière fois où vos représentants étaient invités à visiter les lieux à 11h00 et ont été informés sur place que la visite était reportée à 14h00...

**Point 5** Compte rendu de la visite des locaux de la formation professionnelle :

L'accès au Personne à Mobilité Réduite (PMR) sera remis à l'ordre du jour du prochain CHS-CT. Nous sommes en attente d'un devis pour l'ascenseur pour les PMR.

Ce bâtiment comporte des salles aveugles pour lesquelles une étude est diligentée afin de déterminer si la VMC existante est suffisante ou devrait être renforcée.

Les travaux nécessaires seront entrepris en fonction des conclusions.

Il est à noter que le principe de précaution devrait imposer la non occupation de ces salles dans l'attente du rapport conclusif. Pourtant le Chef de ce service ne semble pas avoir intégré à son vocabulaire ou à ses connaissances ce principe qui relève pourtant du simple bon sens. Alors que toutes les salles avec fenêtres étaient libres il a refusé le déplacement d'une formation vers l'une d'entre elles. Nous l'invitons à se former tout particulièrement aux attendus et mesures à mettre en place en période de COVID.

Le bon sens doit prévaloir sur la rigidité d'autant plus lorsqu'il s'agit de santé publique en général et de celle des agents en particulier.

**Parce que votre santé est aussi notre préoccupation FO-DGFIP 34, dans l'attente du rapport et en application d'un principe de précaution, appelle les agents à refuser les formations qui seraient organisées dans ces salles aveugles.**

**Point 6** Finalisation du budget :

Nous avons acté l'achat de sacs à dos pour les ordinateurs, de sacs trolley pour les portables 17 pouces, d'une climatisation pour les douaniers de l'aéroport de Montpellier....

Il est à noter que SOLIDAIRES s'est prononcé contre la majorité de ces achats sans expliquer le sens de cette décision. Pour **FO-DGFIP** le bien être au travail des agents est une priorité. **Nous ne pouvons concevoir de rendre des crédits** alors que nous pouvons par notre vote positif apporter des solutions simples et attendues de nos collègues.

Un point sur l'immobilier à la DDFIP nous a été présenté en questions diverses.

Bédarieux : pas de raccordement effectif pour la téléphonie par internet. Le FAI semble faire jouer la montre.


St Mathieu de Treviers : Il y aura la création d'un accueil et le déménagement est espéré pour la fin d'année

Montmorency : livraison de la zone tampon en fin d'année 2022

FIN du CHS-CT à 13h00

**Votre représentant FO en CHS-CT : Philippe CANE**



 <b>SECTION DE L' HÉRAULT</b>	<b>BULLETIN D'ADHÉSION</b>	
	à retourner à : <b>Section FO DGFIP 34 - DDFIP</b>	
NOM : .....	PRENOM : .....	
GRADE :	Echelon :	Indice :
AFFECTATION : .....		
déclare vouloir adhérer au Syndicat <b>FORCE OUVRIERE DGFIP</b>		
Fait à :	le	
site local : <a href="http://www.fo-dgfip-sd.fr/034/">www.fo-dgfip-sd.fr/034/</a>	(signature)	
site national : <a href="http://www.fo-dgfip.fr/">www.fo-dgfip.fr/</a>	<b>→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant</b>	
Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL		
<b>☎04.67.15.75.65</b>		

